

Le nouvel
Echo Brussois

BULLETIN MUNICIPAL N° 62
HIVER 2018



Brue-Auriac

Le Mot de la Rédaction

En ce début d'année 2018, la Commission Communication souhaite pour notre village une bonne réussite pour tous les projets à venir, lesquels sont nombreux et importants.

Il faut remercier toutes les personnes qui en 2017 ont contribué à la réussite des actions terminées.

Il faut également remercier toutes les personnes qui collaborent régulièrement à la préparation et/ou à la réalisation de l'Écho Brussois, ainsi qu'à celles qui prennent part de près ou de loin à la bonne marche et à la distribution de notre bulletin municipal.

Certains ne rédigent pas toujours un article, mais donnent des idées, commentent le dernier numéro, quelquefois émettent des critiques, évidemment toujours constructives, ce qui apporte de nouvelles idées.

Si l'Écho Brussois est un média important, il est le complément des autres :

- Le panneau d'affichage lumineux, l'outil le plus réactif (info en temps réel).
- Le site internet (www.brue-auriac.fr) à consulter en permanence pour plus de détail sur les informations (rubrique actualités). Pensez à vous inscrire également sur la liste de diffusion de la Newsletter, celle-ci est envoyée systématiquement lors d'informations importantes.
- Nous utilisons aussi la « bonne vieille affichette » apposée chez les commerçants, que nous remercions pour leur participation.
- Chaque média ayant un objectif différent, n'oubliez pas de tous les employer afin d'être toujours informé.

Chers brussois, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un des membres de la commission communication si vous avez une information importante à diffuser ou bien si vous souhaitez faire part de vos idées : Robert AMBROSIO, Dominique RICHARD, Pierre-Jean SCAVINO et Jeannine TAHLI, coordonnées sur le site (rubrique Conseil municipal) ou auprès de la mairie.

Nous sommes tous à votre service

La Rédaction

Les projets pour notre commune

Si l'année écoulée fut bien remplie sur le plan travaux d'amélioration du centre-village avec l'achèvement des travaux sur le Cours où l'on peut admirer de beaux tilleuls, une piste de danse toute dallée, un espace pétanque, des bancs pour se détendre, la nouvelle année ne sera pas moins riche.

Trois grands projets structurants seront engagés :

- Le gros dossier de la salle polyvalente est déjà ébauché. Une étude chiffrée est en cours. Un groupe de réflexion présentera ses propositions lors d'une réunion publique dans le courant du quatrième trimestre 2018.
- En collaboration avec l'office du Tourisme de la Provence Verte et la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA, nous amorcerons une étude destinée à la restauration du pigeonnier. Ce chantier prendra beaucoup de temps, il faudra réunir toutes les subventions possibles, sans doute des mécènes et le terme dépassera vraisemblablement la fin du mandat.
- Enfin, si le Conseil Départemental nous accompagne de sa compétence et des subventions attendues, le giratoire prévu au niveau de la gare routière pourrait voir le jour. Là aussi, il faudra être patient.

Mais d'autres projets sont dans les cartons ou en cours de réalisation, comme :

- La sécurisation de l'école avec l'installation d'une alarme anti-intrusion, la mise en place de barrières fixes sur le trottoir et l'installation de plots rétractables pour fermer les accès du chemin du Gavelier durant les horaires d'entrée, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 8h45 et de 16h15 à 16h45.
- L'aménagement de l'entrée du village, route de Varages, avec un cheminement piétonnier jusqu'à l'oratoire Saint-Georges, accompagné d'un déplacement du panneau d'entrée du village (limitation de vitesse à 50 km/h) et la mise en place d'un ralentisseur pour sécuriser cette entrée.
- La création d'un nouvel espace de mobilité à l'école.
- la création d'une agence postale communale en remplacement de la poste actuelle.
- L'extension de l'alimentation en eau et du réseau d'assainissement chemin des Peïres.
- la continuation de l'enfouissement de réseaux, l'amélioration du système de ramassage des ordures ménagères et des récupérables par l'installation de trois nouveaux points d'apports volontaires (PAV) : Haut du chemin de Saint-Martin, Crèche et Saint-Estève, etc.

Comme vous le voyez, le programme de 2018 et 2019 est bien chargé.

Le Conseil Municipal et les services techniques se feront un devoir de contribuer à sa bonne réalisation.

Les Brèves de la commune

◆ Un Brussois au Cambodge

Dans le cadre de leurs études un groupe de futurs infirmiers a effectué un stage en partenariat avec l'association Mission Stage et la Croix Rouge.

Au sein de ce groupe il y avait un Brussois : **Marc ANZALONE.**

Ce stage s'est déroulé au Cambodge du 13 novembre au 12 décembre 2017.

L'objet du stage :

- Être acteur de l'offre de soins hospitalière et savoir repérer et interagir avec les différents acteurs sanitaires et sociaux.
- S'investir durant le temps libre dans l'humanitaire en intervenant auprès de dispensaires, orphelinats et écoles de campagne.
- Fournir du matériel scolaire et médical.
- Accroître leurs connaissances en matière médicale mais aussi culturelle et sociale.



Mais ce stage avait un coût restant à la charge du stagiaire, c'est avec plaisir que le CCAS a octroyé une aide de 300 € pour cette œuvre humanitaire.



◆ Sport et Culture

◆ Qi Gong



Depuis octobre 2017, l'association He Yu Feng propose des cours de Qi Gong sur Brue-Auriac (salle de danse), le lundi matin de 10h à 11h15. Pratiqué depuis des millénaires en Chine, le Qi Gong est souvent considéré comme une gymnastique douce. Il allie mouvements lents, fluides et respiration. Une pratique régulière apporte de nombreux bienfaits. Il aide, en effet, à fortifier le corps dans son ensemble et à entretenir souplesse et équilibre. Il permet également de développer et d'entretenir la mémoire, la coordination, la conscience de soi et de son environnement, la concentration et favorise, par conséquent, la détente et l'apaisement du mental. C'est, de plus, une discipline accessible à tous et à tout âge, basée sur un profond respect de soi et des autres, chacun étant libre d'évoluer en fonction des capacités qui lui sont propres.

Renseignements :

Géraldine BOUCHAGE 06 86 72 27 41
asheyufeng@gmail.com



◆ Yoga

Cours de Yoga les mardis de 18h45 – 19h45.

Prévoir son tapis (sauf pour le 1^{er} cours d'essai / appel au préalable), une couverture pour la relaxation, tenue confortable style leggings, jogging. 8 € le cours (payable au mois)

Contact ANNE TEISSEIRE 06 15 31 45 97
www.anneteisseire.com

Le yoga, qui peut être pratiqué à tout âge, permet un bon entretien du corps, contribue à l'équilibre physique et psychique, apprend la détente dans l'effort et à mieux gérer tous les événements de la vie. Le yoga contribue à enrichir le sentiment de joie de vivre et retrouver la paix intérieure. Il peut être considéré comme un mode de vie permettant de développer et d'harmoniser de façon immédiate et positive le corps et l'esprit dans toutes nos activités quotidiennes.

◆ CAPV

En partenariat avec La Communauté de Communes Provence Verdon, le Centre Artistique Provence Verdon propose sur Brue-Auriac des cours guitare, flûte, piano danse et atelier vocal.

Renseignements : 06 34 04 36 03
capv@orange.fr

L'activité économique

DE NOUVEAUX
PRESTATAIRES
À VOTRE SERVICE :



◆ À Toute vapeur

Nettoyage à domicile : véhicules, tissus d'ameublement, surfaces vitrées...

À TOUTE VAPEUR 83 intervient à votre domicile, travail ou tout autre lieu à votre convenance.

« Ayant un parcours scolaire tout à fait ordinaire, Rudy LORNET a passé son baccalauréat puis a eu différents emplois jusqu'au jour où il a construit sa propre famille. Papa de deux petites filles, il a décidé de faire en sorte de vivre de sa passion. Depuis tout jeune son père lui a transmis sa passion pour les voitures. C'est donc naturellement qu'il se lance dans le nettoyage à domicile de véhicules sur rendez vous. Désormais il propose également du nettoyage de tissu d'ameublement et de surfaces vitrées.

Contact : 06 37 96 86 02
atoutevapeur83@gmail.com
www.atoutevapeur83.com



◆ Les 3M

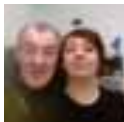
Services à la personne : ménage, repassage, préparation de repas, courses, déplacements, garde d'enfants (+ de 3 ans), bricolage, jardinage, soins et promenades d'animaux de compagnie.

Marie et Michel PICOZZI sont arrivés en septembre 1999 à Brue-Auriac. Marie a d'abord commencé à travailler pour le CARPOS puis pour l'OVAR. Licenciée pour cause de liquidation judiciaire, elle décide alors de se lancer.

Elle crée son entreprise le 02/01/2012, car elle aime ce qu'elle fait (s'occuper des autres, être là quand ils ont besoin d'un service).

Marie s'occupe de l'intérieur (ménage, repassage), s'occupe des enfants et son mari Michel s'occupe du bricolage, jardinage, déplacements...

Contact :
06 88 85 82 84 / 06 35 79 88 34
les3mp@orange.fr



◆ Propriétés privées.com

Conseils en immobilier

Sandrine LEBRE nous arrive des Bouches-du-Rhône où elle travaillait en tant qu'agent mandataire chez SWIXIM réseau suisse (son secteur d'activité se situait sur le pourtour

d'Aix-en-Provence). Depuis le mois de mai 2017, elle réside sur la commune de Brue-Auriac où elle se sent très bien, elle aime beaucoup le village, les habitants, l'école où va son fils, les ballades campagnardes et culturelles, les saveurs et festivités. Elle est conseillère en immobilier depuis maintenant plus de deux ans et peut apporter ses compétences et expériences afin d'aider les propriétaires et les acheteurs à vendre et investir dans un projet immobilier.

Contact : 06.84.88.33.89
s.lebre@proprietes-privées.com



◆ Vertic-eye-limit.fr

Photos & vidéos aériennes : « Ajoutez une dimension à vos souvenirs ».

Vertic-Eye-limit a été créée en février 2017. Cette micro-entreprise brussoise propose des services de photographie et vidéo aériennes, assistées par drone. Il s'agit d'une activité réglementée par l'aviation civile, différente de l'activité de loisir. Elle peut intervenir aussi bien en campagne qu'en agglomération.

Exemples de cas d'usage : pour les mariages, les fêtes, l'observation de toit (c'est moins dangereux que d'utiliser une échelle...), la vérification de monuments, la mise en avant des biens immobiliers et de domaines vinicoles.

Elle propose ses services aux particuliers, entreprises et collectivités. C'est une activité respectueuse de l'environnement (pas de moteur thermique, pas d'émission de CO2 et un niveau sonore limité), nécessitant de multiples compétences (pilotage, lecture de cartes d'aviation, photographie, retouche d'image, montage vidéo, rigueur administrative pour les demandes préfectorales).

Afin de proposer une solution globale (le contenu et sa mise en avant), **Vertic-Eye-Limit** est en mesure de créer votre site web : aussi bien un site temporaire (pour un mariage), qu'une vitrine (immobilier, gîte, etc.) ou qu'un site marchand (domaine vinicole, etc.). Profitez des toutes dernières technologies pour un site optimisé smartphones, tablettes et ordinateurs, et bénéficiez de conseils pour la mise en avant du site sur les plateformes de recherche internet.

Contact : Eric TABORE
06 63 28 85 54
vertic.eye.limit@gmail.com
www.vertic-eye-limit.fr



Nouvelles réglementations

Ce qui a changé depuis le 1^{er} octobre 2017

Publié le 2 octobre 2017
Direction de l'information légale et administrative (Premier Ministre)

◆ *Retraites*

À partir du 1^{er} octobre 2017, les montants des pensions de vieillesse du régime général sont revalorisés de 0,8 %.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12065>

◆ *Convention chômage*

Les mesures contenues dans la convention du 14 avril 2017 concernant l'assurance chômage entrent en vigueur progressivement à partir du 1^{er} octobre 2017 pour une durée de 3 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11666>

◆ *Validation des acquis de l'expérience (VAE)*

Expériences prises en compte, étapes à suivre pour monter son dossier, prise en charge des dépenses... À partir du 1^{er} octobre 2017, les modalités de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) sont revues.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11868>

◆ *Aides personnelles au logement (APL)*

Le décret qui s'applique aux prestations dues au 1^{er} octobre 2017 prévoit l'introduction d'un nouveau paramètre dans la formule de calcul des aides au logement (APL et allocations logement), le résultat obtenu étant désormais diminué d'un montant fixé forfaitairement par arrêté. Et c'est un arrêté du 28 septembre 2017 qui fixe le montant de cette diminution à 5 € par mois.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12076>

◆ *Cartes bancaires*

À partir d'octobre 2017, il va devenir possible de payer sans



contact avec les nouvelles cartes bancaires jusqu'à 30 € (contre 20 € auparavant).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12074>

◆ *Vapotage*

À compter du 1^{er} octobre 2017, l'utilisation de la cigarette électronique est interdite dans certains lieux (établissements scolaires et établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs, métros, trains, lieux de travail en *open space*...).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11646>

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A11779>

Ce qui a changé depuis le 1^{er} novembre 2017

◆ *Trêve hivernale*

Comme chaque année, les expulsions de locataires sont suspendues pendant la période dite de « *trêve hivernale* » du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12128>

◆ *Tarifs des consultations médicales*

Consultations « *complexes* » ou « *très complexes* » : deux nouveaux tarifs entrent en vigueur au 1^{er} novembre 2017 : À cette date, deux nouveaux tarifs vont s'appliquer :

- l'un à 46 € pour des consultations dites « *complexes* » (prise en charge d'une scoliose ou d'un diabète gestationnel, examens obligatoires du nourrisson, première consultation pour la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles chez les jeunes filles de 15 à 18 ans...);

- l'autre à 60 € pour des consultations dites « *très complexes* » (notamment celles visant à informer les patients sur leur traitement en cas de cancer, de maladie d'Alzheimer ou encore de VIH).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12037>

◆ *Pacs*

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état-civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est issu de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11143>

Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2018

◆ *Malus automobile*

La loi de finances pour 2018 modifie à la hausse, à compter du 1^{er} janvier 2018, le barème du malus automobile qui s'applique à l'achat des modèles les plus polluants en émission de CO₂.

Les modifications se traduisent par :

- un abaissement du seuil d'application du malus à 120 grammes, au lieu de 127, d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) par kilomètre ;
- un barème progressif relevé, partant de 50 € dès 120 g CO₂/km et allant jusqu'à 10 500 € pour les véhicules émettant 185 g CO₂/km ou plus (le barème de 2017 allait de 50 € à partir de la tranche de 127 g CO₂/km et allait jusqu'à 10 000 € à partir des tranches égales ou supérieures à 191 g CO₂/km).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12284>

◆ *Stationnement payant*

Les automobilistes qui ne payent pas du tout (ou pas en totalité) le montant du stationnement payant s'exposent, à partir du 1^{er} janvier 2018, à devoir payer un forfait de post-stationnement. Son montant varie d'une commune à l'autre contrairement à la situation antérieure où l'amende était fixée à 17 € sur l'ensemble du territoire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12172>



◆ *Smic*

Le nouveau montant du Smic brut horaire est porté à 9,88 € au 1^{er} janvier 2018, soit 1 498,47 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12256>

◆ *Plafond de la Sécurité sociale*

Le plafond 2018 de la sécurité sociale est revalorisé de 1,28 % par rapport au plafond 2017. Il est donc porté à :

- 39 732 € en valeur annuelle (contre 39 228 € en 2017) ;
- 3 311 € en valeur mensuelle (contre 3 269 € en 2017) ;
- 182 € en valeur journalière (contre 180 € en 2017) ;
- 25 € en valeur horaire.

◆ *Taux de l'intérêt légal*

Les taux de l'intérêt légal applicables au 1^{er} semestre 2018 sont fixés par un arrêté publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2017. Le taux d'intérêt légal est utilisé pour calculer les pénalités en cas de retard de paiement d'une somme d'argent notamment en matière bancaire, de surendettement, de crédit, de divorce ou entre professionnels.

Débiteur (qui doit)	Créancier (à qui l'argent est dû)	Taux
Particulier	Particulier	3,73 %
Professionnel	Particulier	3,73 %
Particulier	Professionnel	0,89 %
Professionnel	Professionnel	0,89 %

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12290>

◆ *Tarifs réglementés du gaz*

Au 1^{er} janvier 2018, les tarifs réglementés de vente hors taxes d'Engie augmentent en moyenne de 2,3 % par rapport au barème en vigueur en décembre 2017.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667>

◆ *Chèque énergie*

Le chèque énergie remplace depuis le 1^{er} janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz

(TPP) et d'électricité (TSS). C'est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...). Il s'adresse aux ménages qui ont des revenus modestes. La valeur du chèque varie de 48 € à 227 € TTC en fonction du **revenu fiscal de référence (RFR)** de votre foyer et de votre consommation calculée en UC.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33667>

◆ *Permis de conduire*

Les modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1 évoluent aussi à cette date. À côté de la vérification d'un élément technique du véhicule et de la question en lien avec la sécurité routière, il introduit une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12126>

◆ *Bulletin de paie*

Sur la base d'un nouveau modèle plus compréhensible, le bulletin de paie simplifié est généralisé à toutes les entreprises au 1^{er} janvier 2018.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A12121>

◆ *Jour de carence*

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13861>

◆ *Vaccins obligatoires*

8 vaccins supplémentaires deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les 8 vaccins devenant obligatoires sont les vaccins contre :



- la coqueluche ;
- l'haemophilus influenzae B ;
- l'hépatite B ;
- le méningocoque C ;
- le pneumocoque ;
- les oreillons ;

- la rougeole ;
- la rubéole.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11852>

◆ *Mal de dos*

Coltramyl, Miorel, Myoplege... Si vous êtes sujet au mal de dos, vous connaissez peut-être ces médicaments à base de thiocolchicoside sous forme de comprimés ou de gélules. À partir du 2 janvier 2018, ils ne sont plus remboursés.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12248>

◆ *Soins funéraires*

À compter du 1^{er} janvier 2018, les personnes décédées, atteintes du sida ou d'une hépatite virale, peuvent recevoir après leur décès des soins funéraires visant à la conservation des corps (thanatopraxie).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11893>

◆ *Diagnostics logements*

Pour les baux de location signés à partir du 1^{er} janvier 2018, les propriétaires sont désormais tous dans l'obligation de fournir à leurs locataires un état de l'installation intérieure d'électricité et un état de l'installation intérieure de gaz.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18692>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17337>

◆ *Logement social*

Vous êtes locataire d'un logement social et vos ressources dépassent certains plafonds ? Savez-vous que la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté modifie, à partir du 1^{er} janvier 2018, les règles concernant la perte du droit au maintien dans les lieux ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12266>

◆ *Offre de prêt immobilier*

Quand vous demandez un prêt immobilier, il arrive que votre banque conditionne sa proposition à une domiciliation des revenus (virement automatique de votre salaire sur un compte ouvert dans cette banque) au moment de la signature du contrat de prêt. Une ordonnance du 1^{er} juin 2017 qui

s'applique aux offres de prêts émises à partir du 1^{er} janvier 2018 permet de limiter à 10 ans l'obligation de domiciliation des revenus (ou moins si la durée de prêt est moindre).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11771>

◆ *Avis en ligne*

Vous avez souvent consulté des avis en ligne avant de faire votre choix pour un voyage, un hôtel, un restaurant ou tout simplement avant d'acheter votre nouvelle cafetière ? Savez-vous qu'un décret en date du 29 septembre 2017 apporte un certain nombre de précisions quant à l'information des consommateurs sur les modalités de publication et de traitement des avis en ligne ?

Les entreprises dont l'activité consiste à collecter, modérer ou diffuser les avis en ligne doivent fournir une information loyale, claire et transparente aux consommateurs sur les modalités de publication et de traitement des avis en ligne.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12085>

◆ *Prix du timbre*

Timbre vert ou rouge, colissimo... Les prix des timbres augmentent de 5 % environ au 1^{er} janvier 2018.

Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passera de 0,73 € à 0,80 €. Celui du timbre rouge (lettre prioritaire) sera porté à 0,95 € (contre 0,85 € aujourd'hui).

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12137>



◆ *Tarifs des taxis*

Les tarifs des courses de taxi pour 2018 ont été fixés par un arrêté publié au *Journal officiel* du 22 décembre 2017.

En 2018, le tarif minimum d'une course est fixé à 7,10 € tant pour les taxis parisiens que non parisiens.

Par ailleurs, les tarifs des taxis sont plafonnés à :

- 4 € pour la prise en charge ;
- 1,07 € pour celui du kilomètre parcouru ;
- 35,80 € pour le prix horaire concernant la période d'attente (en cas de réservation par le client) ou de marche lente.



<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12289>

◆ *Publicité pour enfants*

La loi 2016-1771 du 20 décembre 2016 prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2018, la suppression de la publicité commerciale à destination des enfants de moins de 12 ans dans les programmes jeunesse de la télévision publique. Cette restriction s'applique durant la diffusion de ces programmes ainsi que pendant un délai de 15 minutes avant et après cette diffusion.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/12/20/MCCX1526288L/jo/texte>

◆ *Tabac : des prix qui vont augmenter*

Des hausses sur les paquets de cigarettes sont prévues :

- 1 € en mars 2018 ;
- 0,50 € en avril 2019 ;
- 0,50 € en novembre 2019 ;
- 0,50 € en avril 2020 ;
- 0,40 € en novembre 2020.

L'objectif est d'aboutir à un paquet de tabac à 10 € d'ici 2020.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12038>

◆ *Réforme de la taxe d'habitation 2018, 2019 et 2020*

La loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12296>

La vie de nos enfants

◆ La Crèche :



STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
« LES MAGNANARELLES »
Route de Saint-Maximin
83119 BRUE-AURIAC
Tél : 04.94.04.11.24

Le multi-accueil collectif Les Magnanarelles accueille vos enfants de quelques heures à cinq jours par semaine en fonction de vos besoins et des places disponibles. Sa mission principale est d'être un mode d'accueil avec une visée éducative, dans l'ensemble des apprentissages. Les horaires d'ouverture du multi-accueil sont du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Cette structure d'accueil, d'éveil et de socialisation adaptée aux enfants de 3 mois à 6 ans, dispose d'une capacité d'accueil de 25 enfants. Le multi-accueil est divisé en différents lieux de vie :

- Les bébés,
- Les moyens et les grands.

Ces lieux sont aménagés, réfléchis et pensés pour favoriser le développement des enfants dans ses différents stades d'évolution. Une équipe pluridisciplinaire composée de professionnelles de formations différentes et complémentaires, assure la prise en charge de vos enfants. Des activités d'éveil sensori-moteur, artistiques leur sont proposées.

Les objectifs généraux

- Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant
- Permettre la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté
- Accueillir l'enfant et sa famille pour garantir une coéducation efficace, rassurante et conviviale.

L'inscription se fait sur rendez-vous auprès de la directrice Madame Brunel Nadine, les mardis et mercredis de 9h30 à 12h. Toute place devenue vacante fait l'objet d'une attribution immédiate. Elle est proposée à une famille figurant sur la liste d'attente. Les places sont attribuées aux enfants dont les parents sont domiciliés sur les communes de la CCPV.

◆ L'École :

Le mardi 19 décembre, une vente (croque-monsieur, pop-corn, bonbons...) a été organisée par les parents d'élèves élus au profit de la coopérative scolaire.

Pour fêter Noël, la municipalité a offert à tous les élèves de l'école une sortie cinéma à Barjols :

- « Ernest et Célestine en hiver » pour les élèves de PS/MS/GS et CP le vendredi 15/12
- « Paddington 2 » pour les élèves de CE1/CE2/CM1et CM2

Un après-midi joyeux et festif a été organisé en collaboration avec le CCAS, l'association FESTIVITA et la Coopérative Scolaire le vendredi 22/12 :

- Spectacle (offert par le CCAS)
- Arrivée du Père Noël avec les cadeaux (offert par Festivita)

- Goûter (préparé par la coopérative scolaire)



Rappel: Inscriptions à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école Georges Jean, il faut se munir :

- du livret de famille ;
- du carnet de santé attestant des vaccinations obligatoires ;
- d'un certificat de radiation (pour les enfants qui étaient scolarisés auparavant dans une autre commune) ;
- d'une attestation de domicile ;
- d'une photocopie de l'extrait du jugement stipulant les modalités de garde de l'enfant (pour les parents séparés ou divorcés).

Contact : M^{me} VALETTE, Directrice de l'école : 04 94 80 91 58.

Fête de l'école

Réservez dès à présent votre soirée du vendredi 29 juin :

- Spectacle des enfants et Repas.

Nous vous attendons très nombreux.

La vie associative

◆ *Festivita de Brue :*

L'association a clôturé son année sur son maintenant traditionnel concours d'illuminations de Noël. Le choix a été compliqué pour le jury tant les candidats se sont investis pour rivaliser d'idées avec des réalisations splendides.

Palmarès :

- 1^{er} : M. et Mme BRANLY.
- 2^e : M. et Mme ANDREU.
- 3^e ex aequo : M. et Mme BESNARD et M. et Mme BRUNA.

Les autres participants n'ont pour autant pas démerité : Mme BAGNOLINI, Mme KORCIA, M. et Mme LAMMENS, Mme PAULET.



Trois commerçants avaient relevé le challenge et il a été impossible de les départager (Au Marché de Dany, Boulangerie Brando et la Cave Fontaillade).

Festivita vous donne rendez-vous pour sa prochaine animation à Pâques : chasse aux œufs pour les enfants et grillades le 31 mars.



◆ *Les Amis du Pigeonnier :*

Déjà 3 ans, cette année 2017 s'est clôturée par la décoration du village avec l'installation du Père Noël et de ses lutins sur le parvis de l'église. L'année a été faite de joie et de bonne humeur avec des animations



encore plus nombreuses (6 jours sur 7) et encore plus d'adhérents même si après nos deux chers disparus de cet été, c'est notre doyenne Marie qui s'en est allée, cette assidue participante aux lotos du mercredi restera dans nos cœurs.

L'association a débuté l'année avec son assemblée générale où les deux tiers des adhérents étaient présents ce 3 février. De nouvelles idées ont émergé lors du débat qui donneront lieu a encore plus d'animations (comme un concours de contrée, un thé dansant...). Cette assemblée s'est poursuivie par un repas au domaine de Montrieux le Vieux où un dessert surprise attendait les convives : Le Pigeonnier !!!



◆ *Les Virades :*



La 13^e Virade de l'Espoir aura lieu les 14 et 15 septembre 2018.

Petit rappel : Qu'est-ce qu'une Virade de l'espoir ?

Il s'agit de la grande journée nationale de lutte contre la mucoviscidose. La Virade de l'espoir est un événement annuel festif, convivial et solidaire organisé par des bénévoles chaque dernier week-end de septembre (sauf à Brue-Auriac où la Viradabruce a lieu mi-septembre). C'est la première source de collecte de fonds de l'association Vaincre la Mucoviscidose ! Grâce à cet événement et à la générosité du public, l'association a collecté 106 millions d'euros depuis 30 ans et est devenue le 1^{er} financeur de la recherche sur la mucoviscidose en France.

Les Virades en quelques chiffres :

- Près de 50% du budget annuel de l'association est collecté pendant les Virades de l'espoir.
- Près de 350 Virades sont organisées sur tout le territoire.
- 5,6 millions d'euros ont été collectés en 2014.
- 1 million de participants sont attendus chaque année.

L'association a de nombreux partenaires comme des grands groupes internationaux ainsi que de grandes entreprises françaises. Mais chaque Virade ayant lieu dans des régions différentes, elles ont chacune leur

propre partenaire local. Pour la Virade de Brue-Auriac, de plus en plus d'entreprises et de commerçants viennent en renfort nous soutenir généreusement dans notre combat.

Partenaires Viradabruie 2017 :

- Alphabet Stand Service
- Association Accrotramp (Saint-Maximin)
- Association Garrigues (Saint-Maximin)
- Association Les amis du Pigeonnier (Brue-Auriac)
- Association Festivita de Brue (Brue-Auriac)
- Boulangerie Brando (Brue-Auriac)
- Caisse locale du Crédit Agricole (Barjols)
- Collège Joseph d'Arbaud (Segpa de Barjols)
- CFA de Saint-Maximin
- Decor Home (Brue-Auriac)
- Dako-Film (Toulon)
- Domaine de Fontaillade (Brue-Auriac)
- Domaine Masson (Brue-Auriac)
- Domaine de la Ciselette (Bandol)
- Fabrice Menuiserie (Brue-Auriac)
- France Bleu Provence
- Fréquence (Courbevoie)
- Fujifilm
- Haribo (Marseille)
- IDM Electricité (Brue-Auriac)
- Imprimerie Horizon (Aubagne)

- Intermarche (Saint-Maximin)
- Irrijardin (Saint-Maximin)
- Kalitoeuf
- Lou Cabanon (Brue-Auriac)
- L'impact (Toulon)
- Les jardins d'Antoinette (Bandol)
- La Mutuelle verte (Toulon)
- Le Nemrod (Saint-Maximin)
- Mairie de Brue-Auriac
- Mairie de Bras
- Mairie de Brignoles
- Mairie de Correns
- Mairie de Saint-Maximin
- Mairie d'Ollières
- Mairie de Seillons
- Mairie de Tourves
- Mairie de Varages
- Communauté de Communes Provence Verdon
- Maxim Broc
- Mc Do (Saint-Maximin)
- Meple (Tourville 76)
- Radio Sainte Baume (Saint-Maximin)
- Roof Mart (Tourville 76)
- Route 83 (Brue-Auriac)
- Scea Piedcros (Brue-Auriac)
- Sun Music (La Seyne-sur-Mer)
- Stand Service (La Garde)
- St Max Traiteur (Saint-Maximin)
- 24 heures de l'espoir (Estevelles 59)



Les voisins vigilants



◆ Brue-Auriac devient Mairie Vigilante

La sécurité est l'affaire de tous. Bien que la commune ait renforcé ses moyens en la matière (caméras de vidéosurveillance), il n'en demeure pas moins que les questions de sécurité relèvent de la compétence de l'Etat et de la Police nationale.

Cependant, afin de lutter encore plus efficacement contre la délinquance et les incivilités, la Municipalité a fait le choix d'adhérer au dispositif Voisins Vigilants et Solidaires.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Police municipale, Police nationale et Voisins Vigilants. Devenir Voisins Vigilants et solidaires c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

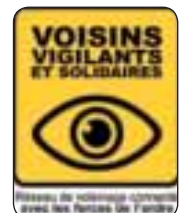
La plateforme Voisins Vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants grâce à un simple

téléphone portable afin de lutter ensemble contre l'insécurité de manière simple et gratuite. Il suffit de s'inscrire sur le site :

www.voisinsvigilants.org

Ainsi, vous pourrez partager des informations, publier des annonces, faire connaissance avec vos voisins, ou encore envoyer des alertes que la mairie et les voisins vigilants recevront et qui permettront de prendre les mesures nécessaires. Il existe des solutions pour s'inscrire même si vous n'avez pas internet

De son côté la mairie pourra également envoyer des messages d'alerte en cas d'évènements exceptionnels (intempéries, accidents...), et installera des panneaux aux entrées du village.



Une présentation du dispositif Voisins Vigilants sera faite lors d'une **réunion publique** le jeudi 22 mars à 18h00 au foyer.

Si Brue-Auriac m'était conté...



En 1720, « la peste choisit Marseille pour débarquer avec le grand voilier 3 mâts carré dit *Le Grand Saint-Antoine* en provenance de Syrie, qui accoste le 25 mai 1720. L'épidémie atteint son paroxysme du 15 août au 20 septembre, suivie d'une rechute en 1721 pour entraîner la mort de la moitié des habitants de la ville soit plus de 40 000 morts. L'armée établit un cordon sanitaire sur le littoral et surtout sur le port avec des contrôles très stricts.

Il est très difficile de travailler dans de telles conditions à Marseille.

Jean-François Roux continue ses activités de négoce sur La Ciotat moins touchée par le fléau, ce qui lui permet de s'enrichir encore davantage !

Son premier navire s'appelle : *Le Saint-Georges le Cheval-Marin*.

Ses fils Georges et Jean André naviguent sur les bateaux de leur père multipliant ainsi leurs activités sur place mais également sur l'Orient.

A Marseille, commerce et activités portuaires sont complètement anéantis.

En 1725 son voisin **Payan** de la rue Canolle à La Ciotat (le plus gros négociant Marseillais de l'époque!) l'introduit dans le milieu bourgeois marseillais ainsi que dans les affaires de négoce portuaire.

Il quitte La Ciotat en famille pour rejoindre définitivement Marseille.

Jean-François **Roux** achète en 1726 *Le Saint-Jean*, navire de 60 tonneaux, puis *L'Annonciade* devenue *La Marie-Fortunée*, 180 tonneaux revendue en 1729 pour acquérir *La Sainte-Anne Sainte-Croix* et *La Vierge-de-Grâce*, 75 tonneaux.

Jean-François Roux se sentant les coudées franches, ne navigue plus et devient **armateur**. Depuis 1726, **Georges Roux** devient négociant en titre et le 10 mai 1727 ils créent leur raison sociale « **Jean-François Roux et fils** », son frère Jean-André devenant capitaine de vaisseau.

Leur activité principale reste en priorité tournée vers la Méditerranée, Orient, Malte, Turquie, Afrique du nord, Espagne... Le 21 octobre 1727, le Roi Louis XV interdit absolument en Méditerranée tout commandement et armement aux « étrangers naturalisés, présents et à venir ». L'intérêt économique du moment prenant le dessus, nombreux sont ceux qui passent outre la décision royale... Les frères Roux tout en continuant leur activité méditerranéenne prennent de nouvelles destinations vers l'océan, Antilles et Martinique avec 2 vaisseaux supplémentaires : *Le Thétis* et *La Marie Fortunée*.

« En 17 ans, les **Roux** deviennent les plus grands armateurs de Marseille », sans exemple sur la place, pendant tout le XVIII^e siècle et ce durant plus de quinze ans.

A.C. et J.G

RÉPONSE DEVINETTE 3

Il y avait une cloche pour appeler les habitants du hameau d'AURIAC et une autre avec un timbre différent pour avertir ceux de BRUE.

DEVINETTE 4

Savez-vous comment s'appelaient ces cloches ?

Réponse dans le prochain numéro.

Etat-civil

Si malheureusement, 4 Brussois nous ont quittés :

- Gérard LIEUTIER le 25 octobre
- Francis QUARRERA le 31 octobre
- Sandro COCO le 6 novembre
- Marie BONNET épouse LANTEAUME le 23 novembre

Nous avons eu le bonheur d'accueillir 2 petites merveilles :

- Nathan BURSTEIN BRANCHAREL le 23 septembre
- Sophie ATTADEMO BALLATORE le 27 septembre

Et toutes nos félicitations au couple qui a pris la grande décision :

- Matthias GASPARD et Pascale SAUTEL le 28 octobre



Informations diverses

Calendrier d'enlèvement des encombrants du troisième trimestre

**ATTENTION : LE JOUR D'ENLÈVEMENT A CHANGÉ,
IL EST DÉSORMAIS LE LUNDI (hors jour férié)**



Février	05 et 19
Mars	05 et 19
Avril	09 et 23
Mai	14
Juin	04 et 18

MARCHE À SUIVRE :

- Retirer le formulaire au secrétariat ou télécharger sur www.brue-auriac.fr.
- **Le jour de la collecte**, déposer les objets devant l'habitation en un lieu accessible au véhicule de collecte.

***Une contribution à la protection de notre environnement
pour lutter contre les dépôts sauvages***

Horaires des Bus pour Saint-Maximin

Réseau **Varlib**, ligne 1403 La Verdière/ Saint-Maximin
Au stade : Départ 7h25, Retours 17h40 et 18h40



A vos agendas

RÉUNIONS PUBLIQUES :

• **Jeudi 8 mars à 18h au foyer :**
Nouvelle organisation de l'agence postale

• **Jeudi 15 mars à 18h au foyer :**
Révision du PLU et Présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

• **Jeudi 22 mars à 18h au foyer :**
Présentation de la mise en place des dispositifs Voisins Vigilants et Mairie Vigilante

ANIMATIONS :

• **Samedi 31 mars :** Chasse aux œufs de Pâques et grillades

• **Dimanche 29 avril :** Foire aux animaux, plants et Vide Grenier

• **Du 25 au 28 mai :** Fête de la Saint-Georges



● Peinture :

– **DECOR HOME :** 06 64 22 56 38

– **NOTABENE bn :** 06 88 07 77 61

● Plomberie/Chauffage :

– **ROUSSELET Mathieu :** 06 08 84 36 50

● Terrassement :

– **GOYER Romain :** 06 99 80 94 14

● Travaux de finition :

– **LABEL MAISON :** 06 09 21 59 65

◆ Cave

– **Cave coop. FONTAILLADE :** 04 94 80 90 10

– **Domaine MASSON :** 04 94 80 09 49

◆ Commerces de bouche

● Boulangerie :

– **BRANDO :** 04 94 72 37 48

● Epicerie :

– **AU MARCHÉ DE DANY :** 06 75 56 70 84

◆ Hébergement

– **BASTIDE DE COLLOMBE :** 06 20 86 16 63

– **BELLONE EN PROVENCE :** 06 11 57 92 51

◆ Services

● Agent immobilier :

– **CAPIFRANCE :** 06 24 95 74 02

– **PROPRIETE PRIVEES.COM :** 06 84 88 33 89

– **SAFTI :** 06 75 23 51 19

● **Coiffure : ANNIE :** 06 74 59 39 56

● Communication, Infographie :

– **LYSART :** 06 73 96 28 50

● Couture :

– **OFIL ET A MESURE :** 07 50 42 77 90

● Informatique :

– **DOCTEUR PC 83 :** 06 33 96 01 06

● Mieux être :

– **ART THERAPIE :** 06 04 67 07 92

● Photos et Vidéos Aériennes :

– **VERTIC-EYE-Limit :** 06 63 28 85 54

● Services à la personne :

– **Les 3M :** 06 88 85 82 84/06 35 79 88 34

● Service Funéraire :

– **PRATS :** 04 94 69 16 75

● Taxi :

VERNIS : 06 13 11 00 19

● Traduction Interprétariat :

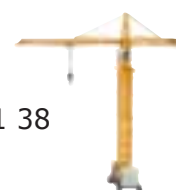
– **ANGLO FRANCO PRO :** 07 83 53 53 19

● Vente et conseil en décoration :

– **PASSE SIMPLE PRESENT BONHEUR :**
06 20 86 16 63

◆ Travaux Publics

– **VRTP :** 04 94 04 61 38



A votre service

◆ Artisans et commerçants installés à Brue-Auriac

◆ Animaux

● **Alimentation animale et comportementaliste animalier :** **ORIANC :** 06 88 49 31 49

● **Centre équestre :** **ECURIE DE COLLOMBE :**
06 28 49 04 27

◆ Automobile

● **Carrosserie :** **SHADOW :** 06 84 18 35 05

● **Garage :** **BARTHELEMY :** 04 94 80 92 91

● **Lavage :** **A Toute Vapeur 83 :** 06 37 96 86 02

◆ Bar, restauration

– **Bar ROUTE 83 :** 04 94 72 96 11

– **Restaurant LOU CABANON :** 04 94 77 34 36

◆ Bâtiment

● Electricité :

– **IDM :** 06 10 28 40 37

● Maçonnerie :

– **EMERGLIA Michel :** 06 22 31 16 21

– **GARCIA Pascal :** 06 04 01 95 54

– **PALERMO Olivier :** 06 67 09 22 82

– **ROUSSEL David :** 04 94 80 93 48

● Menuiserie :

– **FABRICE Menuiserie :** 06 20 94 24 15



Contacts utiles



Mairie: 04 98 05 26 26

- **Pour tous renseignements**
- **Pour rendez-vous avec M. le Maire et les élus**, contact direct possible par mail : accueil@brue-auriac.fr
- **Pour renseignements et rendez-vous avec le CCAS** (contact direct possible avec les élus concernés) :
 - M^{me} Béatrice REINA : 06 72 16 81 60
 - M^{me} Jeanine TALHI : 06 99 84 75 31
 - M. Dominique RICHARD : 06 07 41 74 45

ASSISTANTE SOCIALE: 04 83 95 41 60

SAMU: 15

POMPIERS: 18

GENDARMERIE: 17

MAISON MEDICALE SAINT-MAXIMIN: 15

PHARMAGARDE: 3237

N° Secours pour les portables: 112

CENTRE ANTI-POISON: Marseille 04 91 75 25 25

INFIRMIERS:

- Infirmiers associés: Sarah CANTON 06 79 03 32 65 / 04 94 80 97 65 et Didier MARZO 06 13 38 26 94 / 04 94 59 4218

LA POSTE: du Lundi au Samedi de 8h45 à 11h00: 04 98 05 24 57

SANTE et SOLIDARITE DU VAR: 04 94 72 40 00, Fax: 04 94 72 17 06, had-brignoles@orange.fr

Mission locale: insertion des jeunes de 16 à 25 ans, antenne de Saint-Maximin, 04 94 59 43 80

CRECHES INTERCOMMUNALES:

- **Les Magnanelles:** BRUE-AURIAC 04 94 04 11 24
- **Trotte-Menu:** BARJOLS 04 94 78 92 97
- **Les Petitous:** SEILLONS 04 94 72 18 65
- **Fantazia:** TAVERNES 04 94 72 31 32

ASSISTANTES MATERNELLES

- **GERARD Aurélie :** 55 chemin de Saint-Martin 09 52 43 92 94 / 06 20 16 26 92

EDF: Dépannage 09 72 67 50 83, contact 09 69 32 15 15, www.edf.fr

EAU: Veolia urgence 0969 329 328, contact 0805 808 809, www.eau-services.com

EREF (Espace Ressource Emploi Formation): 04 94 77 10 08, Mail: eref.barjols@wanadoo.fr

- Permanences mensuelles
 - ✓ CPAM
 - ✓ POLE EMPLOI, CEDIS (insertion des bénéficiaires du RSA), AVIE Cap emploi (travailleurs handicapés)
 - ✓ ATIRE, DEFIE, FACILE (aide à la création d'entreprise)
 - ✓ CARSAT, MSA (retraites)
 - ✓ CDHAR (amélioration de l'habitat)
 - ✓ ORDRES DES AVOCATS

TAXI: 06 13 11 00 19, Corinne, 7j/7


COMMUNAUTE DE COMMUNE PROVENCE VERDON: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25

REFUGE - FOURRIERE: 125 route de Lorgues 83780 FLAYOSC, 04 94 70 70 66

PAROISSE: 04 94 37 81 60

Le nouvel Echo Brussois - N° 62
Revue municipale d'informations

Comité de rédaction : Commission Communication

Impression : Groupe Horizon  - 200 avenue de Coulin - 13420 Gémenos-F
Dépôt légal : février 2018 - Tirage : 650 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé